



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s

Et Surveillant(e)s brigadiers



Monsieur MASSIP Jérôme
Secrétaire Général National
Du Syndicat Pénitentiaire
Des Surveillants Non Gradés
06-62-11-39-93
spsnongrades@hotmail.com

Seysse, le 19 novembre 2018

LETTRE OUVERTE

À

Monsieur le Directeur de
L'Administration Pénitentiaire
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Conditions d'exercice des agents E.R.I.S.

Monsieur,

Les Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (E.R.I.S) ont été créées en 2003, au lendemain des mutineries des Centrales de Moulins et de Clairvaux. Composées de Personnels de Surveillance, la sélection s'opère sur des critères physiques et psychologiques sévères.

Depuis ces dernières années, les missions des agents E.R.I.S n'ont cessé d'évoluer, et il est devenu primordial d'engager des mesures concrètes, qu'elles soient statutaires, matérielles et indemnitaires pour permettre cette adaptation. De surcroît, les demandes des agents pour intégrer les E.R.I.S se raréfient au fil des années.

À l'heure d'aujourd'hui, les agents affectés aux E.R.I.S ont du mal à identifier leurs véritables missions, lesquelles changent suivant les Directions Interrégionales, aux grés des sensibilités des Directeurs interrégionaux. Il y a urgence à harmoniser au niveau national les missions des E.R.I.S, le domaine d'intervention de ces fonctionnaires doit être balisé dans un champ de compétences clairement établi.

Les agents des E.R.I.S génèrent beaucoup d'heures supplémentaires, et vont bien au delà des 108 heures par trimestre. Il n'y a pas de solution miracle; soit l'Administration Pénitentiaire recrute plus d'agents E.R.I.S pour résorber les heures supplémentaires, soit les heures supplémentaires effectuées doivent être payées en temps et en heure.

.../...

Les agents des ERIS sont également préoccupés par leur réintégration prochaine ou future. Après X années, il serait souhaitable que ces agents formés la plupart du temps par le GIGN, puissent former à leur tour les personnels de surveillance dans les établissements où il manque cruellement de formation spécifique.

Je souhaite attirer votre attention sur la situation particulière des ERIS de la Direction Interrégionale de Marseille, pour lesquels il est prévu dans un avenir proche, le transfert de leur base sur le domaine pénitentiaire du C.P d'AIX-LUYNES. En effet, lors de ma dernière visite sur cet établissement au mois d'octobre dernier, j'ai pu constater que la zone retenue pour la construction de la base des E.R.I.S, mais également celle des P.R.E.J, était située entre le mess et la Porte d'Entrée Principale de l'établissement, à quelques mètres de l'entrée des parloirs familles et du parking familles.

Cette situation géographique risque, à n'en pas douter de nuire à la confidentialité des missions des agents P.R.E.J et E.R.I.S, et à l'anonymat de ces deniers. Ils deviendront des cibles faciles, seront en danger permanent face à une population pénale qui bénéficie de soutiens extérieurs.

La base actuelle des E.R.I.S est bien plus adaptée. Les agents bénéficient de la confidentialité, de la discrétion, ils sont assez bien protégés de l'extérieur et loin de la vue de la population. Par ailleurs, hier il était demandé aux agents de vivre assez proche de la base en cas d'intervention, ce qui a entraîné des investissements financiers et familiaux pour habiter Marseille, et aujourd'hui on demande à ces mêmes agents de tout abandonner, vendre leur bien, pour s'installer dans un endroit très loin d'être adapté à leurs missions.

Il existe pourtant d'autres possibilités de construction de la future base de l'E.R.I.S sur Marseille : à l'intérieur de la Direction Interrégionale en lieu et place de l'actuelle bien trop exigüe et insalubre, aux Baumettes où se trouvait le garage des véhicules, ou à l'intérieur de Baumettes historiques où se trouvait le centre de formation.

En attendant une nouvelle construction, il y a urgence à réhabiliter la base actuelle : Climatiseurs qui ne fonctionnent plus, fauteuils qui ont été récupérés par le personnel mais qui ont atteint un niveau d'usure incroyable, des locaux minuscules, une salle de remise en forme exigüe, des bureaux inadaptés etc...

Nous souhaitons que vous prêtiez une attention très particulière à ce dossier sensible surtout en matière de déménagement sur l'établissement d'AIX-LUYNES.

Nous restons à votre entière disposition et vous souhaitons une bonne réception à notre courrier.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et dans l'attente de vous lire, veuillez croire, Monsieur le Directeur, en mon plus profond respect.

Jérôme MASSIP

